



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## établissements

Question écrite n° 2230

### Texte de la question

M. Alain Néri informe M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité de la situation financière préoccupante des services techniques du centre régional d'études et d'actions en faveur des handicaps et des inadaptations d'Auvergne (CREAHI). En effet, la faiblesse de la subvention d'Etat, non revalorisée depuis dix ans, et les difficultés des établissements médico-sociaux, qui ne leur permettent pas toujours d'honorer leurs obligations, sont à l'origine d'un équilibre budgétaire particulièrement fragile. Il se trouve que, de plus, le versement de la subvention concernant l'exercice 2002 ne se fera sans doute qu'en octobre. Compte tenu du grand intérêt des missions de l'ensemble des CREAHI tant auprès des associations que des services de tutelle ou des élus, il lui demande de bien vouloir prendre les mesures nécessaires pour assurer leur existence.

### Données clés

**Auteur :** [M. Alain Néri](#)

**Circonscription :** Puy-de-Dôme (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2230

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** affaires sociales, travail et solidarité

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 septembre 2002, page 2959